

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	25 septembre 2026
Numéro	26.172	Heure	

Auteur-e(-s) : Commission de gestion et d'évaluation	Lié à (facultatif) : ad 26.619 com
--	---

Titre : L'égalité des chances au cœur du système scolaire de l'école neuchâteloise

Contenu :

L'évaluation de politique publique de la COGES a démontré l'absence de définition opératoire de l'un des principes fondateurs de l'école obligatoire : l'égalité des chances. Il est demandé au Conseil d'État de combler cette lacune en définissant clairement la notion d'égalité des chances, en concertation avec les différents partenaires et en se basant sur des constats de spécialistes, afin de pouvoir la remettre au cœur de l'école neuchâteloise. Cette définition doit ensuite permettre d'élaborer des objectifs clairs à atteindre, de pouvoir suivre l'évolution de ces objectifs et de définir la meilleure manière d'y parvenir sur l'ensemble du territoire cantonal.

Développement (obligatoire) :

L'évaluation menée par la COGES a démontré que l'égalité des chances, dont le principe est au cœur de l'école obligatoire, peine à être définie clairement sur des bases communes et mesurée : les différents acteurs se renvoient la balle et préfèrent parler de mesures de soutien. Si ce dernier point représente sans nul doute un aspect important, il est loin d'être le seul pour offrir une véritable égalité des chances.

Plus grave encore, cette notion n'est en réalité jamais véritablement interrogée. Elle est présumée acquise, comme une évidence qui irait de soi, alors qu'elle devrait au contraire faire l'objet d'un questionnement constant de la part de l'ensemble des acteurs de l'école. Aucun suivi n'est assuré sur ce point : il n'existe ni indicateur, ni évaluation périodique, ni bilan permettant de savoir si l'école neuchâteloise progresse ou régresse en matière d'égalité des chances. Le principe figure dans les textes, mais rien ne permet d'en vérifier la réalité sur le terrain, ni dans le temps.

Les résultats de l'enquête PISA 2025 viennent renforcer la nécessité de cette réflexion. Si la Suisse continue de figurer parmi les pays obtenant de très bons résultats en comparaison internationale, ils mettent également en évidence des écarts importants entre les élèves, notamment en fonction de leur milieu socioéconomique, de leur statut migratoire et de la langue parlée à la maison. Ces résultats rappellent qu'un système scolaire ne peut être considéré comme pleinement performant sur la seule base de ses résultats moyens : il convient également d'examiner dans quelle mesure les caractéristiques sociales, économiques ou linguistiques des élèves influencent leur parcours et leurs résultats. L'enjeu n'est dès lors pas uniquement de savoir si l'école permet aux élèves de réussir, mais de déterminer dans quelle mesure elle permet à chacune et chacun de réussir indépendamment de son origine ou de sa situation.

L'égalité des chances constitue pourtant l'un des piliers sur lesquels repose l'école obligatoire : c'est elle qui doit garantir que la réussite d'un-e élève dépend de ses capacités et de son travail, et non de son origine sociale, économique ou culturelle. Ce principe prend une importance particulière au cycle 3, dernière étape avant les choix d'orientation qui détermineront la suite du parcours de formation. Or, à défaut d'une définition partagée et d'un suivi dans la durée, on ne peut ni évaluer les mesures déjà en place, ni s'assurer qu'elles répondent réellement aux besoins des élèves, ni identifier les éventuels écarts qui persistent entre eux.

Pour mener une politique proactive permettant la plus grande égalité des chances possible, il est nécessaire de définir la notion, de s'accorder sur ce qu'elle représente et de se donner les moyens d'en suivre l'évolution par le biais de données mesurables. Dès lors, il est demandé au Conseil d'État de mener une large réflexion sur la notion d'égalité des chances, ainsi que sur les modalités permettant de mettre en place un système plaçant cette notion – et les besoins des élèves – au cœur de l'école neuchâteloise, avec un dispositif de suivi permettant d'en mesurer les effets dans la durée.

Demande spécifique liée au traitement

Urgence	NON
---------	-----

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Stéphane Rosselet, président de la commission de gestion et d'évaluation

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :